



Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

et de la vingt-troisième session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 :

égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :

réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre

dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par l'American Cancer Society, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration*

1. L'American Cancer Society est à la tête du mouvement mondial pour la lutte contre le cancer. Ses travaux portent sur la charge de plus en plus lourde que représentent le cancer et le tabagisme au travers de multiples programmes et initiatives entrepris dans le monde entier, notamment en Amérique latine, en Afrique subsaharienne et en Asie. Sa mission est d'éliminer le cancer en tant que problème majeur de santé mondiale par la prévention, et ainsi sauver des vies et réduire les souffrances qu'il cause.

2. L'organisation est partenaire de Non-Communicable Disease Alliance (Alliance pour la lutte contre les maladies non transmissibles), qui est le groupe constitué des Fédérations internationales que sont l'Union internationale de lutte contre le cancer, la Fédération internationale du diabète, la Fédération mondiale du cœur et l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires, qui représentent les quatre grandes maladies évoquées dans le plan d'action 2008-2013 pour la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles approuvé par l'Assemblée mondiale de la santé. Elle assure également le secrétariat de Cervical Cancer Action (Action contre le cancer du col de l'utérus), coalition mondiale visant à ce qu'il soit mis fin à ce type de cancer.

3. Reconnaissant que :

- La cinquante et unième session de la Commission de la condition de la femme a appelé les gouvernements, les organismes des Nations Unies concernés, les organisations non gouvernementales et le secteur privé « à prendre les mesures nécessaires pour assurer les droits des filles de jouir de la meilleure santé possible et établir des systèmes sanitaires et des services sociaux viables en assurant l'accès à ces systèmes et services sans discrimination ».

4. Considérant que :

- Des soins de santé améliorés sont le fondement essentiel de l'action entreprise au niveau mondial pour lutter contre la pauvreté et faire face à la discrimination dont les femmes et les filles sont victimes. Des systèmes de soins de santé renforcés peuvent réduire les inégalités entre les sexes dans le domaine de la santé, autonomiser les femmes sur le plan socioéconomique et promouvoir la participation des femmes aux politiques de développement;
- Les maladies non transmissibles (cancer, maladies cardiovasculaires, diabète et maladies respiratoires chroniques) sont la cause de 60 % des décès survenus dans le monde, 80 % de ces décès survenant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire;
- En dépit du fait que les maladies non transmissibles sont la cause de 60 % des décès dans le monde, le pourcentage consacré à ces maladies, de l'ensemble de l'aide au développement fournie en matière sanitaire, est inférieur à 3 %;
- Le cancer et autres maladies non transmissibles affectent l'égalité entre les sexes, en ce que ces maladies sont les deux principales causes de décès des femmes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, les taux de mortalité liés à ces maladies chez les femmes en Afrique étant le double de celui relevé dans les pays à revenu élevé.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

- Les principaux facteurs de risque communs aux maladies non transmissibles, à savoir une alimentation malsaine, le manque d'activité physique, le tabagisme et la consommation nocive d'alcool, sont modifiables;
- Le tabagisme est lié à 30 % de tous les décès dus au cancer dans les pays en développement, y compris les décès dus aux cancers de la bouche, du larynx, de l'œsophage et de l'estomac;
- Les femmes représentent actuellement 20 % environ des fumeurs dans le monde, mais l'industrie du tabac a mené une campagne de commercialisation agressive de leurs produits auprès des femmes et des filles dans les pays à haute densité de population. La prévalence de l'usage du tabac chez les femmes augmente à un taux alarmant, l'industrie du tabac ciblant de plus en plus les jeunes femmes et les filles dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Si l'on ne mène pas une action suivie pour réduire le tabagisme, les décès chez les femmes âgées de 20 ans et plus s'élèveront de 1,5 million en 2004 à 2,5 millions d'ici à 2030; près de 75 % des décès projetés surviendront dans les pays à revenu faible ou intermédiaire;
- Les efforts entrepris pour réduire le tabagisme entraîneront un abaissement du nombre de décès et de la fréquence des maladies liées au cancer du poumon, des maladies cardiaques, des accidents vasculaires cérébraux, des maladies respiratoires chroniques et autres conditions médicales;
- Le cancer du col de l'utérus, maladie causée par une infection associée à certaines souches du papillome humain, affecte chaque année un demi million de femmes dans le monde;
- Le cancer du col de l'utérus a été la cause de 275 000 décès dans le monde en 2008, 88 % de ces décès survenant dans les pays moins développés du fait des disparités patentes dans l'accès au dépistage et aux traitements;
- Le vaccin contre le virus du papillome humain protège les filles et les jeunes femmes contre les souches à haut risque du virus, d'où la possibilité de réduire de manière significative la charge que représente ce cancer dans le monde, d'améliorer la santé de la procréation, et de sauver la vie de millions de femmes;
- En règle générale, ce sont les femmes qui assurent au premier chef la responsabilité de la santé et du bien être de la famille. Une action de prévention et la fourniture de soins améliorés touchant les maladies non transmissibles peuvent alléger considérablement la charge qui pèse de manière disproportionnée sur les femmes et les filles, premières prestataires de soins aux malades chroniques, ce qui aidera à venir à bout de bon nombre d'obstacles sociaux et économiques rencontrés par les femmes.
- Sur le plan international, les organisations non gouvernementales qui se consacrent à la lutte contre le cancer, notamment les cancers qui affectent les femmes, ont joué un rôle critique en faisant œuvre de sensibilisation et en renforçant l'engagement à l'égard de la promotion et de la protection des droits de la femme tout en défendant vigoureusement l'éducation des femmes en tant que moyen d'autonomiser celles-ci dans le contexte des rapports directs patient-prestataire et des processus d'élaboration des politiques;

- La résolution 64/265 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle celle-ci décide de tenir en septembre 2011 une réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, offre une occasion exceptionnelle de se pencher sur ces maladies et de réduire leur impact sur les femmes et les filles.

5. Nous appelons :

- La Commission de la condition de la femme, les États Membres et les organisations non gouvernementales, à intégrer la maîtrise des maladies non transmissibles dans leurs recommandations de manière à améliorer la condition de la femme et à remédier aux inégalités entre les sexes;
- Les gouvernements à donner au cancer du col de l'utérus un rang de priorité élevé dans leurs plans de développement et programmes de santé, et de s'assurer que les engagements politiques et financiers requis soient pris et suivis;
- Les gouvernements, à assurer le dépistage précoce, et le traitement adéquat et abordable, du cancer du sein;
- Les organismes multilatéraux, à former les cadres requis et à porter à un niveau aussi élevé que possible leur contribution aux processus nécessaires, y compris l'adoption de mesures permettant une qualification préalable accélérée qui assurera la large disponibilité de vaccins contre le papillome humain;
- Les gouvernements, à ratifier et mettre en application la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la lutte antitabac de sorte que la fillette grandisse à l'abri de l'influence de l'industrie du tabac;
- Les États membres de l'Organisation des Nations Unies, à faire en sorte que leur chef d'État ou de gouvernement assiste en septembre 2011 à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et veiller à ce que la transversalisation de la problématique hommes-femmes soit prise en compte lors de la réunion;
- Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à veiller à ce que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, qui se tiendra en septembre 2011 sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, s'attache à l'ensemble des questions liées aux maladies non transmissibles – prévention, dépistage précoce, accès aux technologies et médicaments essentiels, aux traitements et soins de santé et mise en place de systèmes de santé qui assurent la fourniture de ces services d'une manière équitable;
- La réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, à offrir à toutes les parties la possibilité de modifier la manière dont ces maladies et les facteurs de risque qui leur sont associés, sont perçues et traitées dans le monde. Selon l'organisation, la réunion de haut niveau devrait à tout le moins conclure que :
 - Les gouvernements doivent rendre compte et être évalués par rapport à leurs plans relatifs aux maladies non transmissibles.
 - La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac doit être pleinement appliquée par tous les pays.

- Les États Membres doivent prendre l'engagement de prévenir ce qui est évitable.
 - Soient mises en application des démarches convenues au niveau mondial concernant les maladies non transmissibles.
 - Des ressources soient prévues pour que les interventions mondiales concernant les maladies non transmissibles soient prises en compte dans tous les pays.
 - Les maladies non transmissibles soient spécifiquement couvertes dans les objectifs qui succéderont aux objectifs du Millénaire pour le développement et que leur rôle dans la réalisation de ces objectifs soit reconnue dès maintenant.
-